

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 26 juillet 2016)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 21 JUIN 2016, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Est absent :

Simon Lacombe, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

Sont également présents :

Gabriel Michaud, directeur général;
Josée Vendette, greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 24 mai 2016 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-06A (Administration générale), Partie 1, au 21 juin 2016 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-06 (Administration générale), Partie 1, au 21 juin 2016 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-06 (Administration et évaluation), Partie 2, au 21 juin 2016 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-06 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 21 juin 2016 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-06 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 21 juin 2016 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 07-06 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, au 21 juin 2016 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 08-06 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 21 juin 2016 – Dépôt;

4-8 Bordereau des comptes payés numéro 09-06 (Prévention incendie), Partie 9, au 21 juin 2016 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 16-446 – Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-57 – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-58 – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-4 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-59 – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-5 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 351-1 – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-6 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution 16-340 – PPCMOI (lot 1 439 633) – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-7 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution 16-341 – PPCMOI (lot 2 255 330) – Ville de Saint-Hyacinthe;

5-8 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 77-56 – Ville de Saint-Pie;

6 - ADMINISTRATION

6-1 Moisson maskoutaine – Aide financière;

6-2 Siège social – Rénovation toitures – Construction Michel Dufresne et fils inc. – Certificat de paiement n° 1 – Approbation;

6-3 Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) – Demande de subvention – Champagne ! Boutique de robes de mariée – Recommandation;

6-4 Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) – Demande de subvention – Librairie L'Intrique – Recommandation;

6-5 Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) – Demande de subvention – L'Expérience CrossFit 360 – Recommandation;

6-6 Entente de service avec Synor – Conversation anglaise et espagnole pour entreprises – Renouvellement;

6-7 Ressources humaines – Commissaire au développement agricole et agroalimentaire – Période de probation – Confirmation d'emploi;

6-8 Véhicule – Achat – Rapport;

6-9 Décharge du Grand Rang Saint-François, côté nord (12/MASK010/220) – Villes de Saint-Hyacinthe et de Saint-Pie – Contrat 008/2016 – Appel d'offres – Autorisation;

6-10 Parcours cyclables sur route – 3^e édition 2016 – Réimpression des cartes pour lutrins et présentoirs – Approbation – Autorisation;

6-11 Conférence administrative régionale (CAR) de la Montérégie – Enjeux montérégiens;

- 6-12 Travaux toitures – Mandat EXP – Offre de service;
- 6-13 Réception des Fêtes 2016 – Détermination de la date – 14 ou 21 janvier 2017;
- 6-14 MRC de Beauharnois-Salaberry – Utilisation des résidus de verre – Appui;
- 6-15 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – Avenir de Postes Canada – Appui;
- 6-16 MRC Jardins-de-Napierville – Demande de modifications au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Appui;
- 6-17 Travaux de réfection des toitures – Directive de changement – Information;
- 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 16-06-132 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 16-06-133 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 24 mai 2016 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-06A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 21 JUIN 2016 – APPROBATION**

CA 16-06-134 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-06A (Administration générale), Partie 1, au 21 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 21 juin 2016 déposé sous le numéro 01-06A, lequel totalise des dépenses au montant de 7 848,58 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-06
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU
21 JUIN 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-06 (Administration générale), Partie 1, daté au 21 juin 2016, au montant de 314 008,22 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-06
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU
21 JUIN 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-06 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 21 juin 2016, au montant de 16 563,37 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-06
(POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)),
PARTIE 3, AU 21 JUIN 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-06 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 21 juin 2016, au montant de 2 952,58 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-06
(TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF
RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 21 JUIN 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-06 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 21 juin 2016, au montant de 109 664,16 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 07-06
(VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES), PARTIE 7,
AU 21 JUIN 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 07-06 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, daté au 21 juin 2016, au montant de 309 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-06
(SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE
TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 21 JUIN 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-06 (Service d'ingénierie et d'expertise techniques), Partie 8, daté au 21 juin 2016, au montant de 8 995,73 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-06 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 21 JUIN 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-06 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 21 juin 2016, au montant de 3 366,74 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 16-446 – MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE**

CA 16-06-135 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 6 juin 2016, le conseil de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a adopté le *Règlement numéro 16-446 amendant le règlement n° 09-370 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier la superficie des garages résidentiels en zone agricole.*

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 15 avril 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 16-446 intitulé « *Règlement numéro 16-446 amendant le règlement n° 09-370 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier la superficie des garages résidentiels en zone agricole* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-57 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-06-136 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 20 juin 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-57 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions;*

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 16 juin 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 21 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-57 intitulé « *Règlement numéro 350-57 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-58 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-06-137

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 20 juin 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-58 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait au groupe d'usages « Commerce V » au centre-ville;*

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 13 mai 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-58 intitulé « *Règlement numéro 350-58 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait au groupe d'usages « Commerce V » au centre-ville* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-59 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-06-138

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 20 juin 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-59 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions;*

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 16 juin 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 21 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-59 intitulé « *Règlement numéro 350-59 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-5 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE
CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 351-1 –
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-06-139 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 6 juin 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 351-1 modifiant les règlements numéros 350 et 351 en ce qui a trait à diverses dispositions.*

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 16 juin 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 21 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 351-1 intitulé « *Règlement numéro 351-1 modifiant les règlements numéros 350 et 351 en ce qui a trait à diverses dispositions* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-6 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE
CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 16-340 – PPCMOI (LOT
1 439 633) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-06-140 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 20 juin 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 16-340 intitulée *Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait aux 980-990 avenue de l'Hôtel-de-Ville;*

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 3 mai 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 16-340 intitulée « *Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait aux 980-990 avenue de l'Hôtel-de-Ville* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-7 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE
CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 16-341 – PPCMOI (LOT
2 255 330) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-06-141 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 20 juin 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 16-341 intitulée *Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 3755, rue Picard;*

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 13 mai 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 16-341 intitulée « *Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 3755, rue Picard* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-8 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 77-56 – VILLE DE SAINT-PIE**

CA 16-06-142

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 1^{er} juin 2016, le conseil de la Ville de Saint-Pie a adopté le *Règlement numéro 77-56 amendant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur des bâtiments dans la zone 304-P*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 mars 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 16 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 77-56 intitulé « *Règlement numéro 77-56 amendant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur des bâtiments dans la zone 304-P* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **MOISSON MASKOUTAINE – AIDE FINANCIÈRE**

CA 16-06-143

CONSIDÉRANT que La Moisson Maskoutaine est un organisme d'entraide alimentaire jouant un rôle important sur l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains par sa mission consistant à récupérer la nourriture disponible sur le territoire pour contribuer à satisfaire les besoins alimentaires des organismes répondant aux besoins des personnes vivant l'insécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT qu'il est important de permettre aux personnes et familles en situation de pauvreté de la MRC des Maskoutains de développer une autonomie alimentaire comportant de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que La Moisson Maskoutaine travaille depuis plusieurs années à atteindre notamment cet objectif;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants d'accès aux cuisines collectives;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de soutenir La Moisson Maskoutaine dans sa mission;

CONSIDÉRANT que, par une lettre datée du 27 mai 2016, l'organisme La Moisson Maskoutaine souhaite renouveler l'entente de partenariat avec la MRC des Maskoutains pour une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPROUVER le renouvellement de l'entente de partenariat avec La Moisson Maskoutaine pour la période de 2017 à 2021, pour une aide financière applicable à la Partie 1 du budget, indexé annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **SIÈGE SOCIAL – RÉNOVATION TOITURES –
CONSTRUCTION MICHEL DUFRESNE ET FILS INC. –
CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 1 – APPROBATION**

CA 16-06-144

CONSIDÉRANT le contrat de réfection des toitures du siège social de la MRC des Maskoutains octroyé le 11 mai 2016 par la résolution numéro 16-05-113;

CONSIDÉRANT la demande et certificat de paiement n° 1 pour les travaux de réfection des toitures, travaux intérieurs et travaux connexes au bâtiment de la MRC des Maskoutains, au montant de 8 550 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016, par monsieur Pierre Goyette, architecte d'Atelier Goyette Architecture, datée du 13 juin 2016;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux travaux exécutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement (certificat de paiement n° 1) à Construction Michel Dufresne et fils inc., d'un montant de 8 550 \$, plus les taxes applicables, relatif aux travaux de réfection des toitures, travaux intérieurs et travaux connexes au bâtiment de la MRC des Maskoutains exécutés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016, le tout conformément à la demande et certificat de paiement n° 1 préparé par monsieur Pierre Goyette, architecte d'Atelier Goyette Architecture, en date du 13 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **MESURE D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISE
(MADE) – DEMANDE DE SUBVENTION – CHAMPAGNE !
BOUTIQUE DE ROBES DE MARIÉE –
RECOMMANDATION**

CA 16-06-145

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 6 000 \$ formulée par Champagne ! Boutique de robes de mariée pour le démarrage de cette entreprise;

CONSIDÉRANT que la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) en vigueur à la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la nouvelle boutique Champagne!, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2016, est une entreprise de vente au détail qui se spécialisera dans la vente de robes de mariée, de soirée et leurs accessoires, de même que dans la location de ces produits, tous personnalisables suivant les besoins spécifiques de la clientèle;

CONSIDÉRANT que cette entreprise serait un plus pour la région et ses environs;

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention cadre spécifiquement dans les paramètres de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 17 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'ACCORDER une mesure d'aide au montant de 6 000 \$ à l'entreprise Champagne ! Boutique de robes de mariée par l'entremise de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains; et

D'AUTORISER le préfet et la greffière à signer tous les documents requis pour l'octroi de cette mesure d'aide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **MESURE D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISE (MADE) – DEMANDE DE SUBVENTION – LIBRAIRIE L'INTRIQUE – RECOMMANDATION**

CA 16-06-146

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 6 000 \$ formulée par la Librairie L'Intrigue pour le démarrage de cette entreprise;

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention cadre spécifiquement dans les paramètres de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ce projet vise le démarrage d'une librairie qui s'adressera tant au grand public qu'à une clientèle plus littéraire dont le but premier sera d'offrir une diversité de livres traditionnels et numériques à prix concurrentiel;

CONSIDÉRANT que ce projet créera trois emplois et apportera une valeur ajoutée à l'offre commerciale de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 17 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'ACCORDER une mesure d'aide au montant de 6 000 \$ à l'entreprise Librairie L'Intrigue par l'entremise de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement total pour le projet et à la confirmation de participation à la mesure de Soutien au Travailleur Autonome (STA) pour les trois entrepreneures.

D'AUTORISER le préfet et la greffière à signer tous les documents requis pour l'octroi de cette mesure d'aide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5 **MESURE D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISE (MADE) – DEMANDE DE SUBVENTION – L'EXPÉRIENCE CROSSFIT 360 – RECOMMANDATION**

CA 16-06-147 CONSIDÉRANT la demande de subvention de 4 000 \$ formulée pour l'entreprise Crossfit 360 pour le démarrage de cette entreprise;

CONSIDÉRANT les paramètres énoncés dans la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que Crossfit 360 est un centre d'entraînement fonctionnel de Crossfit proposant des services d'entraînements professionnels privés, des cours de groupes et une boutique de produits alimentaires ainsi que la vente d'équipements;

CONSIDÉRANT la très forte concurrence, bien établie, répertoriée sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ce type d'entreprise est peu innovant et ne cadre pas dans les secteurs priorités par la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 17 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NE PAS ACCORDER une mesure d'aide au montant de 4 000 \$ à l'entreprise Crossfit 306 via la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **ENTENTE DE SERVICE AVEC SYNOR – CONVERSATION ANGLAISE ET ESPAGNOLE POUR ENTREPRISES – RENOUELEMENT**

CA 16-06-148 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 25 août 2015, le comité administratif de la MRC des Maskoutains a autorisé la signature de l'entente de service relative à des formations en conversation anglaise et espagnole avec Synor, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention de la moitié de ces coûts auprès d'Emploi-Québec et l'assumption de la différence par les entreprises participantes, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 15-08-190;

CONSIDÉRANT la pertinence de permettre au personnel clé des entreprises de la MRC des Maskoutains de développer des habiletés en conversation anglaise et espagnole pour favoriser le développement économique et le développement de nouvelles clientèles internationales;

CONSIDÉRANT la demande pour de telles formations;

CONSIDÉRANT que les coûts de cette formation sont subventionnés, en partie, par Emploi-Québec et, en partie, par les entreprises participantes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun coût pour la MRC des Maskoutains, laquelle agit à titre de responsable du suivi auprès des entreprises de la région maskoutaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire cette entente;

CONSIDÉRANT l'entente de service 2016MVV977-88 proposée par Synor (Centre de formation et de services-conseils aux entreprises du Cégep de Saint-Hyacinthe) pour des cours de conversation anglaise et espagnole pour entreprises;

CONSIDÉRANT le rapport administratif conjoint de la conseillère au développement entrepreneurial et mentorat et du directeur associé daté du 16 juin 2016;

En conséquence, sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

DE RECONDUIRE l'entente de service 2016MVV977-88 de Synor (Centre de formation et de services-conseils aux entreprises du Cégep de Saint-Hyacinthe) relative à des formations en conversation anglaise et espagnole au montant de 70 200 \$, sans taxes, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention de la moitié de ces coûts auprès d'Emploi-Québec et l'assumption de la différence par les entreprises participantes; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer cette entente pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **RESSOURCES HUMAINES – COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMPLOI**

CA 16-06-149

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2015, le conseil de la MRC a procédé à l'embauche de madame Pascale Tremblay au poste de commissaire au développement agricole et agroalimentaire, avec une période de probation usuelle de six mois, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-11-274;

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame Tremblay se terminera le 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 18 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE CONFIRMER madame Pascale Tremblay au poste de commissaire au développement agricole et agroalimentaire, et ce, avec effet au terme de la période de probation, soit le 8 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-8 **VÉHICULE – ACHAT – RAPPORT**

CONSIDÉRANT que le 26 avril 2016, le comité administratif, par sa résolution CA 16-04-98, a autorisé le directeur général à procéder à l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques de la MRC des Maskoutains;

Rapport est fait au comité administratif par le directeur général qu'un véhicule Nissan Frontier 2011 a été acquis de Les Automobiles F.C. de Saint-Pie au montant de 13 500 \$, plus les taxes applicables, en date du 30 mai 2016.

Le véhicule est la propriété de la MRC des Maskoutains depuis le 27 mai 2016.

Point 6-9 **DÉCHARGE DU GRAND RANG SAINT-FRANÇOIS, CÔTÉ NORD (12/MASK010/220) – VILLES DE SAINT-HYACINTHE ET DE SAINT-PIE – CONTRAT 008/2016 – APPEL D'OFFRES – AUTORISATION**

CA 16-06-150

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-05-133, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 11 mai 2016, à l'effet d'autoriser le directeur des services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs au cours d'eau Décharge du Grand Rang Saint-François, principal, situé dans les Villes de Saint-Hyacinthe et de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 16 juin 2016;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle, notamment l'article 5.4.2, prévoyant la nomination d'un responsable en octroi de contrat pour chaque appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 008/2016 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Décharge du Grand Rang Saint-François, principal, situé dans les Villes de Saint-Hyacinthe et de Saint-Pie; et

DE NOMMER le directeur des services techniques, responsable de cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations à caractère technique, conformément à Politique de gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **PARCOURS CYCLABLES SUR ROUTE – 3E ÉDITION 2016
– RÉIMPRESSION DES CARTES POUR LUTRINS ET
PRÉSENTOIRS – APPROBATION – AUTORISATION**

CA 16-06-151 CONSIDÉRANT que, depuis la mise en place des parcours cyclables sur route, des cartes dans des lutrins et présentoirs ont été produites afin de les publiciser et les promouvoir auprès de la population;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la réimpression de ceux-ci tout en tenant compte des modifications graphiques de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions faite auprès d'imprimeries sur le territoire;

CONSIDÉRANT la soumission de Lettrage Maska Design datée du 30 mai 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Parcours cyclables formulée lors de la réunion du 6 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE MANDATER l'imprimerie Lettrage Maska Design pour l'impression de six panneaux d'aluminium composite de la carte *Parcours vélo sur route - La Maskoutaine de la MRC des Maskoutains*, et ce, pour un montant de 315 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 30 mai 2016.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-701-92-411-00 (Services profes.- Parcours cyclables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-11 **CONFÉRENCE ADMINISTRATIVE RÉGIONALE (CAR)
DE LA MONTÉRÉGIE – ENJEUX MONTÉRÉGIENS**

CA 16-06-152 CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus de liquidation de la CRÉ Montérégie Est, les directeurs généraux des MRC de la Montérégie sont appelés à contribuer aux travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) de la Montérégie, instance qui regroupe les représentants des directions régionales des différents ministères gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, une liste d'enjeux a été soumise à chaque directeur général de la Montérégie, dont la MRC des Maskoutains, afin qu'il évalue les enjeux, les commente et les bonifie dans le but d'établir les enjeux montérégiens à prioriser par la CAR;

CONSIDÉRANT que cet envoi fait suite à une présentation faite par le MAMOT à la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le 6 mai 2016, aux préfets et directeurs généraux, leur demandant de prendre position quant aux enjeux qui seraient privilégiés pour la Montérégie;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général daté du 13 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE PRENDRE POSITION quant aux enjeux montréalais à prendre en considération par la Conférence administrative régionale (CAR) de la Montérégie, le tout sur la base des commentaires d'analyse apparaissant au document de travail soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-12 **TRAVAUX TOITURES – MANDAT EXP – OFFRE DE SERVICE**

CA 16-06-153

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a dû se référer à la firme de consultant EXP pendant la préparation des devis pour les travaux de toiture, ainsi que pour s'assurer d'un service-conseil adéquat dans ce champ de pratique spécialisé;

CONSIDÉRANT que cette firme offre des services dans les domaines de l'ingénierie, de la mécanique, de l'électricité et de la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'offre de service, numéro de référence MMAC-231123, de la firme EXP consultant en ingénierie datée du 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport daté du 15 juin 2016;

En conséquence, sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

D'APPROUVER l'offre de service soumise par EXP consultant en ingénierie, en date du 1^{er} juin 2016, au numéro de référence MMAC-231123, au coût de 9 400 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des plans et devis d'appel d'offres et de construction en mécanique, en électricité et en structure, en plus de la surveillance des travaux, dans le cadre de la réfection des toitures de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-13 **RÉCEPTION DES FÊTES 2016 – DÉTERMINATION DE LA DATE – 14 OU 21 JANVIER 2017**

Les membres du comité administratif conviennent de retenir le samedi 14 janvier 2017 pour la tenue de la soirée des Fêtes des élus.

Point 6-14 **MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – UTILISATION DES RÉSIDUS DE VERRE – APPUI**

CA 16-06-154

Les membres du comité administratif prennent acte de la résolution numéro 2016-04-075 adoptée par le conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry lors de la séance du 20 avril 2016, visant à ce que soit posé, à court terme, des actions concrètes en vue de valoriser une plus grande proportion du verre collecté sur leur territoire autrement que par son utilisation comme matériel de recouvrement dans les lieux d'enfouissement, d'entamer des démarches en vue de participer aux efforts nationaux ayant pour objectif d'améliorer le tri du verre afin de permettre le développement de nouveaux débouchés, de considérer la possibilité de déposer

une demande de subvention dans le cadre de tout programme de subvention visant à soutenir la modernisation des centres de tri et à favoriser la mise en marché de produits novateurs contenant du verre recyclé issu de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT les actions mise de l'avant sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la résolution et de poursuivre les actions en cours au sein de la MRC en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-15 **SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES
DES POSTES – AVENIR DE POSTES CANADA – APPUI**

CA 16-06-155 CONSIDÉRANT les représentations effectuées par l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités sur l'avenir de Postes Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NE PAS se prononcer sur cette demande d'appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-16 **MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE – DEMANDE DE
MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – APPUI**

CA 16-06-156 Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution numéro 2016-06-100 adoptée par le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville lors de la séance du 8 juin 2016, laquelle demande notre appui afin que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports reconsidère la décision d'exclure l'entretien des chemins d'hiver dans la reddition de comptes;

CONSIDÉRANT qu'il est effectivement opportun que l'entretien des chemins d'hiver soit maintenu dans la reddition de compte;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPUYER ladite résolution pour les mêmes motifs; et

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de reconsidérer la décision d'exclure l'entretien des chemins d'hiver dans la reddition de comptes pour qu'il y soit maintenu; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux autorités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-17 **TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES – DIRECTIVE DE CHANGEMENT – INFORMATION**

CA 16-06-157 CONSIDÉRANT la soumission déposée quant à la directive de modification A 001R1;

CONSIDÉRANT la directive de modification A 001R1;

CONSIDÉRANT les informations fournies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la réalisation des travaux prévus à la directive de modification A 001R1 suivant la soumission déposée par Construction Michel Dufresne et fils inc., en date du 20 juin 2016, au montant approximatif de 8 000 \$, plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 16-06-158 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^c Josée Vendette, greffière